

2, rue de la Bruyère 57230 BITCHE 3 03 87 96 05 10

≥ 03 87 96 26 56

http://bitche.energies-services.org/

TARIF EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/08/2015 en vertu de l'arrêté du 30 JUILLET 2015

de 36 à 250 kVA **TARIF JAUNE** de 36 à 250 kVA

Service Base

Versions	Prime fixe annuelle (€/kVA)	Prix de l'énergie (c€/kWh)				
		Hiver			Eté	
		Pointe	HPH	НСН	HPE	HCE
Utilisations Longues	39,96	9,601	9,601	6,913	5,031	3,476
Utilisations Moyennes	36,36	10,015		7,185	5,044	3,490
Coefficients de puissance réduite*	UL	1,00	0,86	0,86	0,86	0,86
	ou UL	1,00	1,00	0,47	0,47	0,47
	ou UL	1,00	1,00	1,00	0,41	0,41
	UM	1,00		1,00	1,00	1,00

Calcul des dépassements 14,31 €/heure^(a)

Hiver : de novembre à mars inclus Eté : d'avril à octobre inclus

Pointe Mobile : 2 h le matin et 2 h le soir de décembre à février inclus

Heures Creuses : 8 h par jour tous les jours

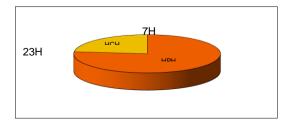
(a) Dans le cas de comptage équipé de contrôleur électronique

Ces prix sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA), et le cas échéant en fonction de la puissance souscrite, des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements ou bien de la taxe inférieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés.

Les structures horosaisonnières

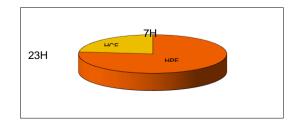
Hiver

novembre - décembre janvier - février - mars



Eté

avril - mai - juin - juillet août - septembre - octobre



^{*} UL : un seul dénivelé possible